## ntena

Extrait du registre des délibérations Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » Conseil municipal du 25 mars 2013 Séance du 5 mars 2013

Musée Gallé-Juillet - demandes de subvention auprès de la DRAGOUS-PRÉFECTURE

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints:

60300 SENLIS Mmes CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mmes PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme BASMAISON Pouvoir à : M. VILLEMAIN M. CABARET Pouvoir à : Mme CAPON

M GRIMBERT Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU M. MACHU Pouvoir à : Mme FÉVRIER

M. CHEURFA Pouvoir à : M. NACHITE Etaient absents:

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme KOUACHI-MAHSAS.

Mme RIFFAULT

M. VARLET

Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal Nombre de conseillers en exercice

39 Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

Rapport de présentation :

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose:

En 2013, la Ville de Creil souhaite éditer un album des collections du musée Gallé-Juillet, afin de répondre à la demande des visiteurs, en leur offrant la possibilité de conserver un souvenir de leur visite. Cette publication permettra également d'améliorer la connaissance des collections et de la diffuser plus largement.

Répondant au même objectif de valorisation du musée Gallé-Juillet et de ses collections, le développement d'une application informatique sous format Web, Androïd et Apple permettra au public l'accès au portail des collections numérisées et l'obtention d'informations complémentaires sur les œuvres. Cette application contiendra des jeux à destination des enfants et des adultes, ainsi qu'une visite virtuelle du musée.

Elle pourra être téléchargée sur internet et être utilisée en dehors ou dans le musée, des tablettes numériques étant également mises à disposition du public.

Dans le cadre de ces deux projets ayant pour objectifs la diffusion du patrimoine creillois, il vous est proposé de solliciter deux subventions de 5 000 euros chacune auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie.

Vous êtes appelés à voter.





39



Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville.

Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 5 mars 2013, Entendu le rapport de présentation,

Vote ordinaire :

Votants: 36

Pour: 36

Contre : 0

Abstention: 0

Décide à l'unanimité :

Article 1<sup>er</sup> : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 5 000 euros auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Picardie dans le cadre de l'édition d'un album des collections du musée Gallé-Juillet.

Article 2 : d'imputer les recettes, sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville, compte 322/74718/CC.

Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 5 000 euros auprès de la DRAC de Picardie pour le développement d'une application informatique pour le musée Gallé-Juillet,

Article 4 : d'imputer les recettes, sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville, compte 322/1321/1004/CC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage: 28 MARS 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 0 2 AVR, 2013

Jean-Claude VILLEMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE** 

après dépôt en Sous-Préfecture le...

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Services

Philipps Ralus

Maire de

néral de l'Oise



